



**Hervé NOVELLI,**  
Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat,  
Des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme  
et des Services

**Présentation du rapport 2008  
de l'Observatoire des délais de paiement**

Mardi 23 décembre 2008

En présence de

**Jean-Paul BETBÈZE**  
Président de l'Observatoire des délais de paiement

**François DROUIN**  
Président Directeur Général d'OSEO

**2008**

**RAPPORT ANNUEL  
DE L'OBSERVATOIRE  
DES DÉLAIS DE PAIEMENT**

# CONFERENCE DE PRESSE MARDI 23 DECEMBRE OBSERVATOIRE DES DÉLAIS DE PAIEMENT

## 1 - Les délais de paiement diminuent en 2007

<b>Délais clients, fournisseurs et solde commercial de l'ensemble de l'économie en 1990, 2005, 2006 et 2007 et par taille</b>						
Moyennes de ratios individuels						
		Ensemble	TPE 0-19 salariés	PME 20-249 salariés	250-499 salariés	Grandes >= 500 salariés
Délais clients exprimés en jours de C.A.	1990	64,2	57,2	70,5	79,4	74,8
	2005	56,2	52,0	63,4	68,0	63,9
	2006	56,9	52,9	64,0	67,8	65,0
	2007	56,1	52,4	63,3	66,1	64,2
	2007/2006	Écart	<b>(-0,8)</b>	<b>(-0,5)</b>	<b>(-0,7)</b>	<b>(-1,7)</b>
Délais fournisseurs exprimés en jours d'achat	1990	74,1	72,3	78,0	74,8	74,2
	2005	65,4	63,6	68,0	73,3	74,2
	2006	65,9	64,3	68,6	73,1	75,0
	2007	64,6	62,9	67,4	73,1	74,8
	2007/2006	Écart	<b>(-1,3)</b>	<b>(-1,4)</b>	<b>(-1,2)</b>	<b>(0)</b>
Solde commercial exprimé en jours de C.A.	1990	14,4	4,9	22,9	33,9	28,5
	2005	15,0	11,4	21,5	22,1	18,3
	2006	15,6	12,2	21,8	21,7	18,5
	2007	16,1	13,1	22,0	21,0	18,2
	2007/2006	Écart	<b>(0,5)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(-0,7)</b>

Source : Banque de France – Fiben Mise à jour : novembre 2008  
 Champ : Entreprises de plus de 0,75 million d'euros de chiffre d'affaires – Ensemble des activités marchandes, à l'exception des secteurs EL (Activités financières), EQ (Éducation, santé, action sociale), ER (Administration)

## 2 - Le raccourcissement des délais de paiement se poursuit dans les transports en 2007

Tableau 1

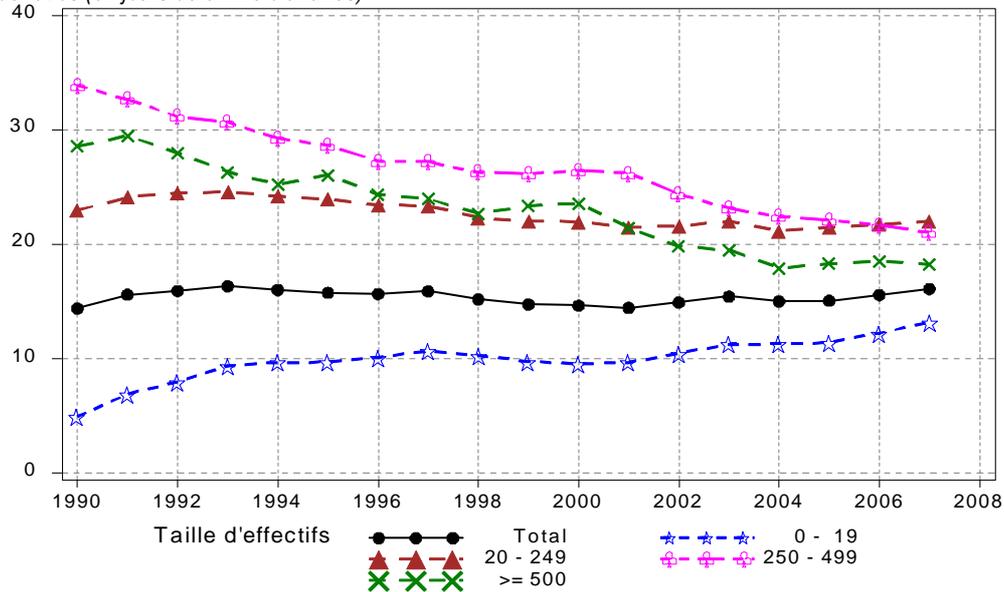
<b>Délais clients, fournisseurs et solde commercial dans le secteur des transports</b>						
Moyennes de ratios individuels						
		Ensemble	TPE 0-19 sal.	PME 20-249 sal.	250-499 sal.	Grandes >= 500 sal.
Délais clients exprimés en jours de C.A.	2005	67,3	66,2	68,9	59,6	57,6
	2006	59,4	58,8	60,6	50,4	53,7
	2007	56,5	55,4	58	52,2	49,5
Délais fournisseurs exprimés en jours d'achat	2005	56	54,2	57,1	63,3	64,9
	2006	51,8	49,7	53,4	57,4	62,6
	2007	49,9	47,5	51,7	56,5	62
Solde commercial exprimé en jours de C.A.	2005	31,9	29,8	34,6	22,4	19
	2006	27,1	26	28,8	16,9	17,2
	2007	25,6	24,6	27,2	19,6	12,9

Source : Banque de France – Fiben Mise à jour : novembre 2008  
 Champ : Entreprises de plus de 0,75 million d'euros de chiffre d'affaires

### 3 - L'évolution à long terme reste défavorable aux TPE

#### Solde commercial par taille de 1990 à 2007 – Ensemble de l'économie

Moyenne de ratios (en jours de chiffre d'affaires)



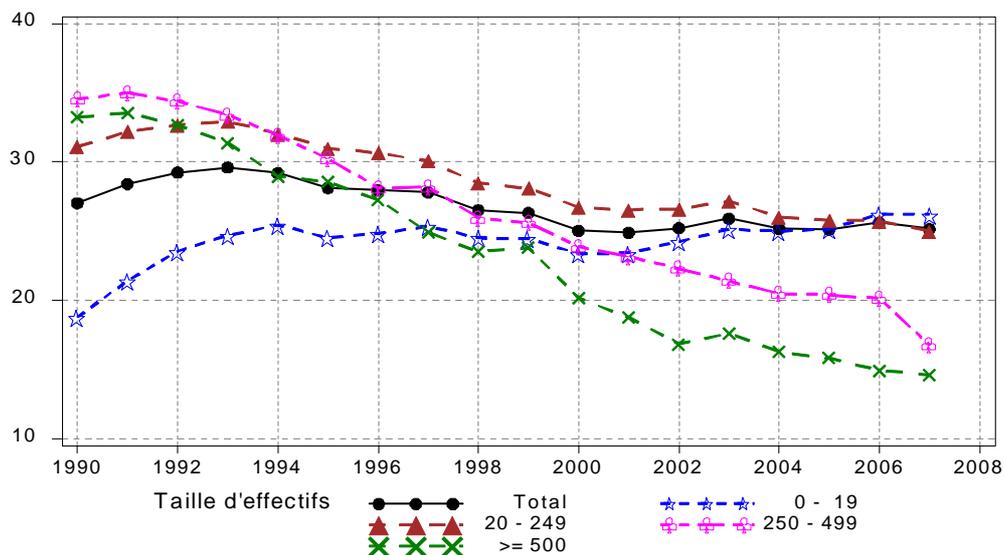
Source : Banque de France – Fiben

Mise à jour : novembre 2008

Champ : Entreprises de plus de 0,75 million d'euros de chiffre d'affaires – Ensemble des activités marchandes, à l'exception des secteurs EL (Activités financières), EQ (Éducation, santé, action sociale), ER (Administration)

#### Solde commercial par taille de 1990 à 2007 – Industrie

Moyenne de ratios (en jours de chiffre d'affaires)



Source : Banque de France – Fiben

Mise à jour : novembre 2008

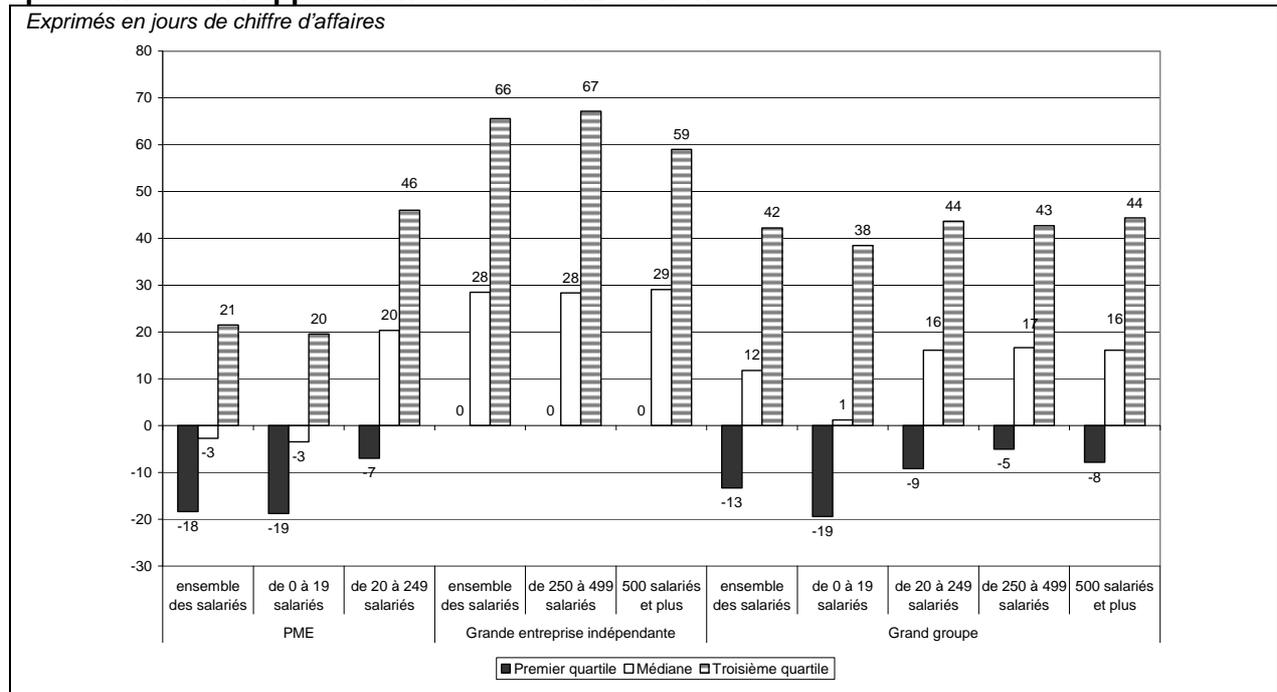
Champ : Secteurs EB (agro-alimentaire) EC (biens de consommation), ED (automobile), EE (biens d'équipement) et EF (biens intermédiaires)

#### 4 - À taille égale, les sociétés des grands groupes ont des délais de paiement significativement différents des PME ou des grandes entreprises.

Le solde commercial est plus favorable aux filiales des grands groupes qu'aux autres sociétés, sauf pour les sociétés de moins de 20 salariés.

#### Dispersion du solde commercial en 2006 sur l'ensemble des entreprises par taille selon l'appartenance à une PME ou non

Exprimés en jours de chiffre d'affaires



## 5 - Le délai de paiement de l'État connaît une amélioration sensible depuis 2007

Délai global de paiement de l'État			
2005	2006	2007	31/07/2008
32,3 jours	41,5 jours	23,9 jours	20,1 jours

Source : Direction Générale des Finances Publiques, Service de la Comptabilité de l'État

La Comptabilité publique a fixé deux indicateurs de performance sur les délais de paiement : délai global et délai du comptable. Les collectivités locales les plus importantes veillent aux mesures d'amélioration de leur délai de paiement et à la gestion de leur trésorerie. La gestion de trésorerie des hôpitaux est plus délicate

### Les 10 meilleurs payeurs de l'État

Délais de paiement au 31/07/2008

Département	Nombre de factures	Délai global	Exprimés en jours
			Rang
HÉRAULT	231 795	9,6	1
DRÔME	20 496	10,5	2
VAL-DE-MARNE	320 090	11,0	3
ORNE	16 335	12,4	4
VENDÉE	22 680	12,4	5
LOIRET	163 099	13,1	6
ALPES-MARITIMES	116 510	13,1	7
ARDÈCHE	17 049	13,6	8
EURE-ET-LOIR	18 537	13,6	9
ST PIERRE & MIQUELON	8 466	13,7	10

Source : Direction Générale des Finances Publiques, Service de la Comptabilité de l'État

## 6 - Les délais de paiement des collectivités locales

Le tableau suivant ajoute des informations venant des résultats du recensement de juin 2008. Les Régions et les Grands hôpitaux ont parmi les différentes catégories de collectivités locales, les plus longs délais de paiement, du fait de leurs délais moyens d'ordonnateurs et de leurs délais moyens du comptable. Par comparaison avec les départements, on mesure les efforts à faire. Le cas des communes, notamment des grandes, mérite une approche particulière.

### Délais moyen et global de paiement des collectivités locales

	Exprimés en jours								
	Régions	Départements	Petites communes	Grandes communes	Petits hôpitaux	Grands hôpitaux	OPH	EPCI	Tous organismes locaux
Délai global de paiement (en jours), dont :	39,8	29,2	32,2	38,0	36,6	40,5	32,0	36,3	35,3
Délai moyen de l'ordonnateur	32,1	22,8	26,3	30,3	29,8	31,8	24,9	27,7	28,0
Délai moyen du comptable	7,7	6,4	6,0	7,7	6,8	8,7	7,1	8,6	7,2

Source : Direction Générale des Finances Publiques, Service des collectivités locales

## 7 - La LME, sa perception avant la mise en application, des évaluations de son impact, son interprétation

Le vote de la LME change les conditions de la discussion sur les réductions des délais de paiement en France. Après des années de discussions et d'accords, notamment sectoriels, après une loi sur le secteur des transports, voilà maintenant une loi qui limite les délais. Inutile de cacher ici que ceci entre dans la ligne des travaux de l'Observatoire et de sa mission. Reste à voir aujourd'hui les questions de la mise en œuvre de la loi.

### Le rappel des motivations à une nouvelle législation

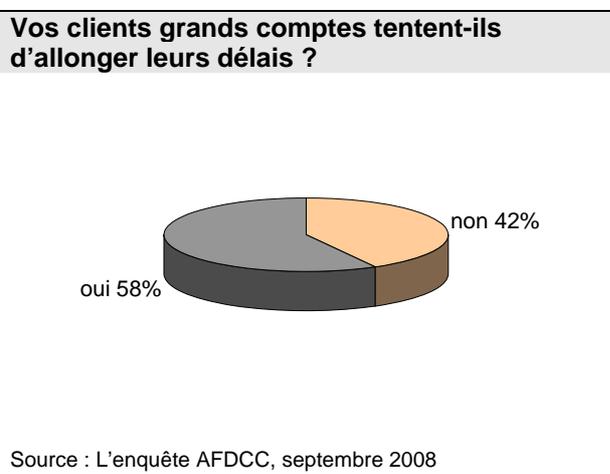
Elles sont classiques et ne peuvent pas surprendre les lecteurs des rapports de l'Observatoire des délais de paiement :

- la France est en retard par rapport aux pays d'Europe en matière de délais de paiement, un retard particulièrement dommageable aux PME,
- l'approche négociée est toujours complexe, lente et partielle, les acteurs cherchant des échappatoires, des délais, des dérogations. En réalité, la négociation tend souvent à figer les positions, à raidir des positions, à freiner la mise en place de solutions mutuellement bénéfiques, et notamment d'accélérer la dématérialisation des systèmes de paiement,
- les PME sont toujours fragilisées dans la situation, et dans les solutions partielles, puisque les délais sont longs et que les réductions négociées doivent être « compensées ».

### Quels constats avant la mise en application de la LME ? Une enquête de l'AFDCC

Une enquête a été menée durant le mois de Septembre 2008 sur les entreprises membres de l'Association Française des Credit Managers et Conseils. Plus de 180 sociétés ont répondu. L'échantillon se compose d'une majorité d'entreprises industrielles (55 % en 2008 contre 52 % en 2007) avec un chiffre d'affaires majoritairement supérieur à 150 000 K€. Ces caractéristiques de l'échantillon sont proches de celles des cinq années précédentes ce qui permet de conserver une réelle stabilité indispensable à la compréhension des évolutions.

#### Comportement des clients grands comptes



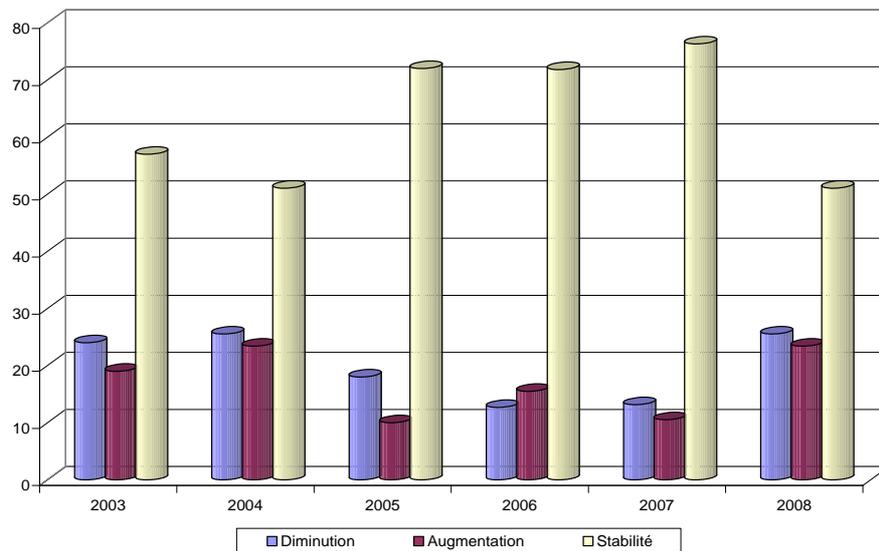
**Pour 58 % (+ 5 points par rapport à 2007) des entreprises interrogées, les clients grands comptes tentent d'allonger leurs délais.** Cette tendance peut s'expliquer par des rapports de force déséquilibrés, des circuits de paiement externalisés (par exemple un centre de services partagé situé dans un autre pays de l'UE, voire même hors union Européenne) qui augmentent les délais de traitement d'une facture fournisseur ou tout simplement par une politique d'optimisation du BFR chez ces clients qui profitent de leur position pour allonger les délais fournisseurs.

## Évolution des délais de paiement des collectivités locales et de l'État

Si les délais de paiement de l'État sont très stables pour 78 % des personnes interrogées, ceux des collectivités locales sont beaucoup plus disparates. 23 % des Credit Managers affirment qu'ils augmentent et dans le même temps 25 % constatent une diminution.

### Évolution du délai de paiement des collectivités locales

En pourcentage



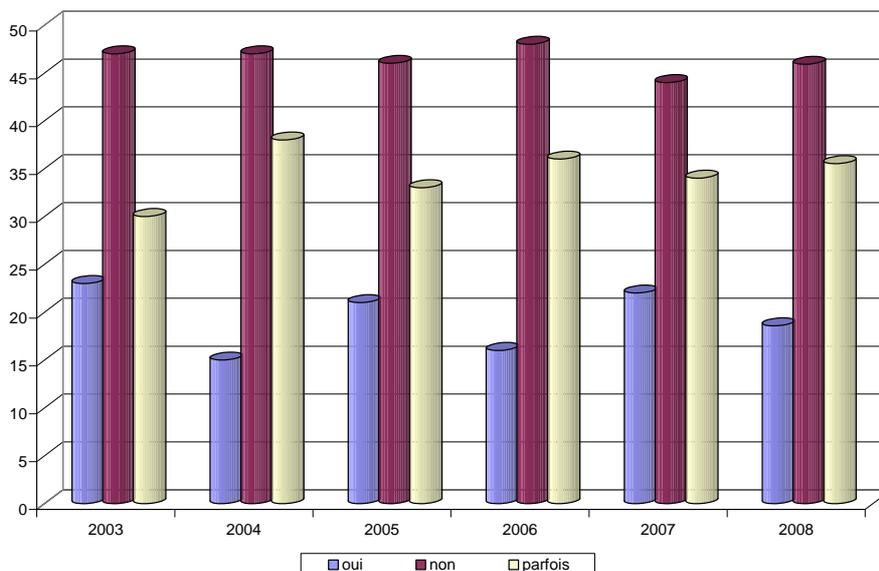
Source : L'enquête AFDCC, septembre 2008

## La question des pénalités de retard

55 % des Credit Managers déclarent réclamer de manière récurrente ou occasionnelle les pénalités de retard. Et sur la totalité de ces entreprises qui les réclament, 70 % les encaissent systématiquement ou occasionnellement.

### Réclamez-vous les pénalités de retard ?

En pourcentage



Source : L'enquête AFDCC, septembre 2008

## **Les Credit Managers et la LME**

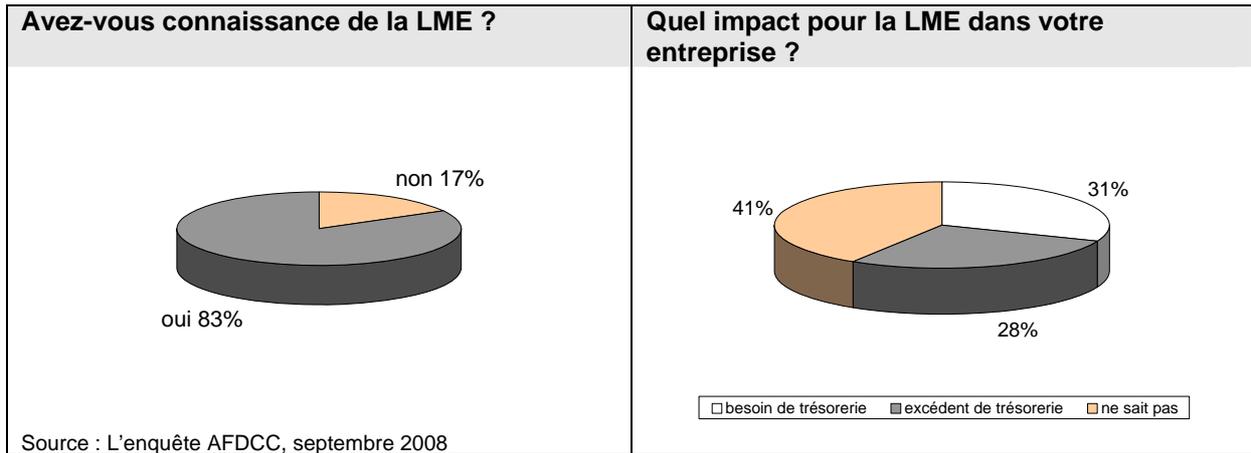
**Même si 83 % des entreprises interrogées déclarent avoir connaissance de cette loi, 41 % des sondés n'ont pas évalué l'impact du texte dans leur entreprise. Néanmoins, seulement le tiers des entreprises voit dans ce texte un effet négatif.**

**La plus grande peur des entreprises interrogées ne porte pas sur l'application de la LME dans leur structure, mais sur la capacité de leurs clients à appliquer ces nouvelles dispositions sans connaître des difficultés.** Ces difficultés sont identifiées comme des besoins en financements temporaires du cycle d'exploitation, pour pallier aux effets qui peuvent être temporairement négatifs dans le passage entre les délais de paiement actuels et ceux imposés par le nouveau texte.

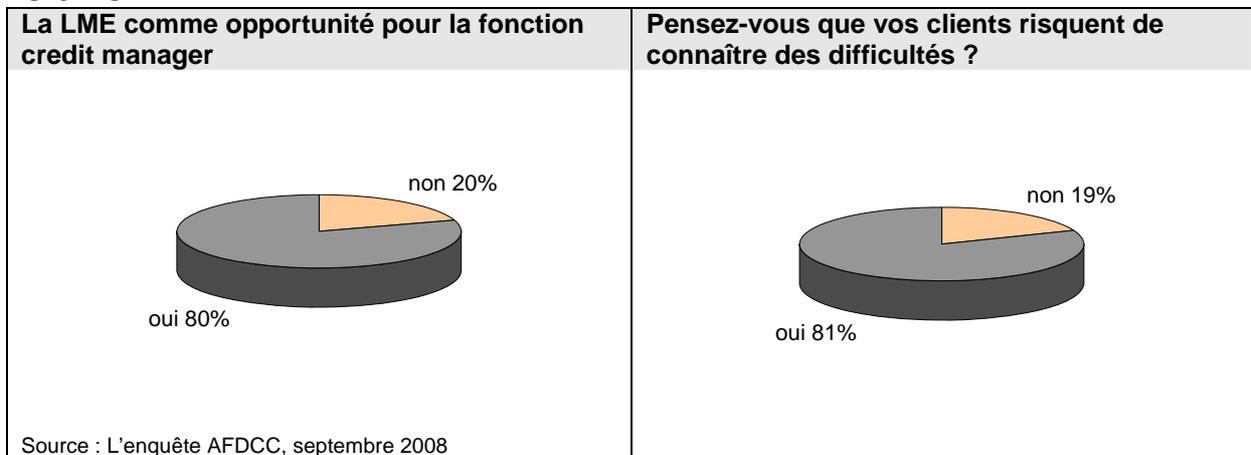
**Malgré les craintes clairement affichées, la majorité des sondés (67 %) se disent déjà prêts à l'application du texte côté fournisseurs.** Cette constatation peut surprendre au vu des réponses à la question précédente. Si les entreprises sont majoritairement prêtes en interne à appliquer les dispositions de la LME, pourquoi leurs clients ne le seraient-ils pas ?

**Même si 53 % des sondés considèrent que ces dispositions entraîneront un gain de compétitivité pour les entreprises françaises, beaucoup ne sont pas encore convaincus : c'est la pression de la concurrence internationale.**

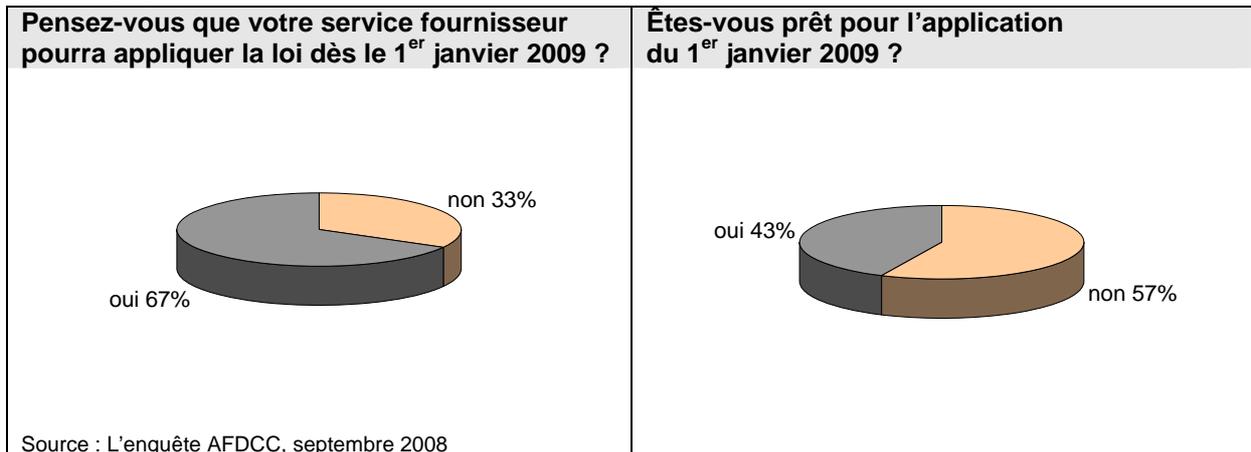
G 1 - G 2



G 3 - G 4



G 5 - G 6



## EXEMPLES

- ➔ Vous travaillez avec de **grands donneurs d'ordre publics et/ou privés**<sup>1</sup>, vous pouvez bénéficier d'avances de trésorerie avec Avance+ et gérer au quotidien vos créances cédées avec notre service en ligne **e-tréso**,
- ➔ Vous bénéficiez de 100 000 euros de crédit bancaire à court terme. Afin de **renforcer votre fonds de roulement** pour disposer d'une marge de sécurité et faire face au ralentissement de vos ventes, votre banque vous octroie, avec la garantie<sup>2</sup> d'OSEO, un crédit supplémentaire de 60 000 euros sur 4 ans.
- ➔ Vous anticipez une **augmentation de votre besoin en fonds de roulement** liée à la réduction de vos délais de règlement fournisseurs, l'intervention<sup>2</sup> en garantie d'OSEO vous facilite l'octroi d'un crédit sur 5 ans.
- ➔ Vous avez sollicité à titre personnel un prêt bancaire sur 7 ans afin de **renforcer vos fonds propres**. Ce prêt personnel peut être garanti<sup>2</sup>.
- ➔ Vous disposez d'un **actif immobilier** dans votre société qui peut être cédé à une société de crédit bail vous permettant de disposer ainsi d'un apport de trésorerie conséquent. Cette cession-bail réalisée sur 12 ans peut être garantie<sup>2</sup> par OSEO.

<sup>1</sup> agréés par OSEO      <sup>2</sup> de 40 à 70 %

## Contact & sites utiles

### [planderelance.oseo.fr](http://planderelance.oseo.fr)

Obtenir les réponses à toutes vos questions sur les possibilités de financement par OSEO

### [reseaucommandepublique.fr](http://reseaucommandepublique.fr)

Trouver des marchés et être payé rapidement

### [capitalpme.fr](http://capitalpme.fr)

Augmenter vos capitaux propres auprès d'investisseurs

### [mediateurducredit.fr](http://mediateurducredit.fr)

Faire part de vos difficultés de financement bancaires



# PLAN DE RELANCE : FINANCEMENT DE LA TRÉSORERIE DES PME



"Agir pour nos entreprises,  
c'est agir pour l'emploi"



soutient l'innovation  
et la croissance **des PME**



Les Pouvoirs Publics ont décidé en décembre 2008 un plan de relance de l'activité économique qui se traduit par le renforcement des moyens d'OSEO.

OSEO soutient l'innovation et la croissance des PME et, aujourd'hui plus que jamais, se mobilise en partenariat avec les banques pour que les PME obtiennent les financements dont elles ont besoin et puissent poursuivre leur développement.

## Avance + Financer votre compte client

### BÉNÉFICIAIRES

Entreprises titulaires de marchés, de commandes auprès de grands donneurs d'ordre publics et privés<sup>1</sup>.

Pour les entreprises créées depuis moins de 3 ans, OSEO propose Avance + Jeune Entreprise, **sans garantie personnelle du dirigeant**.

### CRÉANCES MOBILISÉES

Créances relatives à des commandes et marchés passés avec les grands donneurs d'ordre : État, collectivités territoriales et établissements publics, sociétés contrôlées majoritairement par des capitaux publics, sociétés d'économie mixte (SEM), sociétés d'HLM, organismes sociaux, grandes entreprises proches des donneurs d'ordre publics par leur taille et la qualité de leur signature.

### MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Crédit **confirmé d'une durée d'un an renouvelable**.
- Vos créances sont cédées, à titre de garantie, à OSEO qui vous assure l'avance.
- Le remboursement des avances s'effectue automatiquement par le règlement des factures domiciliées chez OSEO.
- Vous gérez au quotidien votre compte Avance + grâce à notre service en ligne **e-tréso**,

### PARTENARIAT AVEC VOTRE BANQUE

#### Avance +

- ➔ vient en complément des autres concours à court terme de la banque ;
- ou
- ➔ est partagé dans le cadre d'un pool de trésorerie bancaire géré par OSEO.

<sup>1</sup> agréés par OSEO

## Renforcement de la trésorerie des PME Fonds de garantie spécifique

### ENTREPRISES ET PROJETS ACCOMPAGNÉS

Ce fonds de garantie est destiné<sup>2</sup> à :

- ➔ **consolider** sur le moyen et le long terme les crédits à court terme ;
- ➔ **favoriser** l'octroi de crédits bancaires pour financer l'augmentation du besoin en fonds de roulement.

Cette garantie s'adresse à des entreprises saines rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés qui ne sont pas d'origine structurelle, quel que soit leur âge (y compris les entreprises en création et de moins de 3 ans).

### CONCOURS GARANTIS

- Prêts à moyen terme (durée de 2 à 7 ans), y compris les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres, et les cessions-bails (jusqu'à 15 ans).
- Crédits bancaires court terme.

### PLAFOND DE RISQUE MAXIMUM

1,5 million d'euros pour une même entreprise ou groupe d'entreprises (en consolidé).

### QUOTITÉ

Quotité garantie :

- maximum : 60 %,
- elle pourra être portée à 70% avec le soutien des Régions,
- elle sera ramenée à 50% si la garantie ne s'accompagne pas d'une augmentation sensible des concours bancaires globaux à l'entreprise.

<sup>2</sup> selon les conditions générales d'intervention d'OSEO garantie



**Communiqué de presse  
23 décembre 2008**

## **OSEO ACCOMPAGNE LA REDUCTION DU CREDIT INTERENTREPRISES**

**La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 prévoit, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le délai maximum de règlement des fournisseurs passe à 45 jours/fin de mois, ou 60 jours, à compter de la date d'émission de la facture.**

Cette loi marque la volonté des Pouvoirs Publics de réduire les délais de paiement et d'aboutir ainsi, à **une moindre fragilité du tissu économique.**

D'une façon générale, les PME vont être les bénéficiaires de cette disposition.

Toutefois, les entreprises de certains secteurs d'activité (notamment le commerce interentreprises) vont voir leurs besoins en fonds de roulement augmenter, du fait de la réduction du crédit « fournisseurs » dont elles bénéficient (incidence comprise entre 20 et 40 jours de CA), non compensée par la réduction de leur crédit « clients », déjà à 60 jours.

Les Pouvoirs Publics (plan de soutien du 2 octobre 2008 et plan de relance du 4 décembre suivant) ont prévu que les crédits bancaires à moyen terme, octroyés au titre du renforcement du fonds de roulement peuvent bénéficier du fonds de garantie « RENFORCEMENT DE LA TRESORERIE DES PME » constitué auprès d'OSEO à cette fin.

OSEO a été doté de moyens lui permettant de garantir, jusqu'à 2 Milliards d'euros de crédits dans le cadre de ce fonds.

Par ailleurs, le plan du 4 décembre 2008 a également prévu une autre disposition destinée à faciliter cette mutation. Il s'agit pour OSEO, de garantir les crédits court terme octroyés par les banques, pour réaliser les ajustements de trésorerie nécessaires : 2 Milliards d'euros peuvent être garantis à ce titre.

Enfin, OSEO élargit son offre à court terme relatif au financement des marchés publics, aux créances sur les grands donneurs d'ordre privés (AVANCE +).

Certaines organisations professionnelles (Confédération française du Commerce Interentreprises « CGI », Fédération des Syndicats de la Distribution Automobile « FEDA ») se sont rapprochées d'OSEO, afin de définir ensemble des modes d'intervention au profit de leurs membres.

**Une première réunion d'information OSEO/CGI a eu lieu le 17 décembre dernier.**

Une note sur le circuit des dossiers a été élaborée dont un exemple est joint en annexe ainsi que les fiches de présentation des produits.

### **Contacts presse :**

Sabina Cristova  
Tél : 01 41 79 98 85  
Mail : sabina.cristova@oseo.fr

Vanessa Godet  
Tél : 01 41 79 84 33  
Mail : vanessa.godet@oseo.fr



## COMMENT FINANCER LE BESOIN DE TRESORERIE RESULTANT DE LA REDUCTION DU CREDIT FOURNISSEURS DANS LE CADRE DE LA LME, A PARTIR DE 2009 ?

\*\*\*

Vous êtes une PME<sup>1</sup>, une solution «CGI » avec le concours de votre banque et d'OSEO s'offre à vous :

1. Avec votre expert-comptable ou votre conseil, vous préparez un dossier pour vos partenaires bancaires et OSEO. Le dossier contient les informations suivantes :
  - l'analyse du besoin en fonds de roulement actuel de l'entreprise et son évolution, après mise en œuvre de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME)
  - les comptes « estimés » 2008 (bilan et compte de résultat) et le prévisionnel 2009 avec une analyse de la trésorerie 2008-2009
  - le prévisionnel 2009 est établi, compte tenu de la modification «structurelle » des délais de paiement et de tous les autres investissements, besoins et ressources de l'exercice
  - le prévisionnel est établi sur 3 ans, si le plan 2009 fait apparaître un total du plan de financement de 500.000 €
2. Vous présentez le dossier à vos partenaires bancaires, afin de monter un crédit à moyen terme. Celui-ci peut être fait, avec l'intervention en garantie d'OSEO. En effet, dans le cadre du plan de soutien aux PME du 2 octobre 2008 et du plan de relance du 4 décembre 2008, les Pouvoirs Publics ont confié à OSEO, un nouveau fonds de garantie : « RENFORCEMENT DE LA TRESORERIE DES PME ».

Ce fonds de garantie est destiné à :

- consolider sur le moyen et long terme les crédits à court terme
- LME → favoriser l'octroi de crédits bancaires pour financer l'augmentation du besoin en fonds de roulement
- cette garantie s'adresse à des entreprises saines rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés qui ne sont pas d'origine structurelle, quelque soit leur âge
- **concours garantis** : prêts à moyen terme (durée de 2 à 7 ans), y compris les prêts personnels aux dirigeants, pour réaliser des apports en fonds propres et les cessions-bails jusqu'à 15 ans
- **quotité garantie** : maximum 60 %

Les partenaires bancaires intègrent dans leur réponse, l'intervention possible d'OSEO et font leur affaire d'obtenir sa décision, dans les meilleurs délais. OSEO reste, bien entendu, maître de sa décision d'intervenir ou pas.

OSEO peut aussi vous aider à financer votre développement - en France ou à l'étranger - ou encore, l'acquisition d'une entreprise, dans le cadre d'une transmission, par exemple...

En cas de difficultés, consulter OSEO en régions (adresses sur [www.oseo.fr](http://www.oseo.fr))

---

<sup>1</sup> **Définition européenne de la PME** : une PME, au sens communautaire, est une entreprise qui compte moins de 250 salariés et déclare soit, un CA annuel inférieur à 50 M€, soit un total de bilan n'excédant pas 43 M€. Elle doit être indépendante, c'est-à-dire ne pas être détenue à plus de 25 % par une ou plusieurs entités qui ne sont pas des PME.